Image not found or type unknown

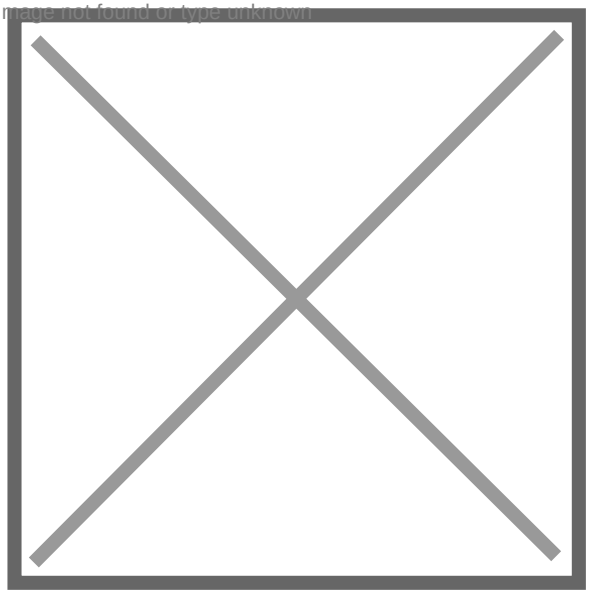

Associé dépensier et malhonete

Par **nico59052**, le **20/07/2017** à **16:14**

bonjour
je suis associé gérant depuis 2009 d'une sarl possédée par 2 actionnaires à hauteur de 50% chacun.(mon associé et moi meme)
Notre activité est la vente de textiles sur le web.
Mon associé a travaillé pour une société extérieure jusque Mai 2015.
De 2011 à 2015 , il a créé un premier prestataire informatique au nom de sa conjointe avec des facturations à hauteur de 1000/mensuel.
En mai 2015, il a souhaité travailler à temps plein chez nous et quitter son ancien emploi ,je lui ai proposé de se salarier et revenir dans le nord, il a préféré créer un second prestataire à 4000 euros/mois.
Il a aussi souhaité devenir co-gérant non rémunéré en Novembre 2016 , chose que j ai acceptée sans soucis.
Depuis, je me suis rendu compte de plusieurs anomalies
1)il touche une allocation chomage dans un pays étranger (Espagne ou il est domicilié)depuis son arret d activité chez son ancien employeur (il m'avait certifié etre salarié du prestataire ,la prestation a été calculée en rapport à son ancien salaire)
2) il n a pas déclaré la 1ère société de prestations de sa conjointe (environ 50 000 euros sur 4 ans)
3) à chaque visite de sa part dans le nord de la France depuis Novembre 2016, il achète des billets d'avion sur le compte de la société alors qu'il possède un véhicule de fonction destiné à la base à tous ses déplacements professionnels.
4)s'occupant de tout le domaine informatique de notre société,il a bloqué mes accès et refuse de remettre tous les codes nécessaires qui ne sont pas présents en notre siège social.
merci d avance pour vos remarques et aides diverses
cordialement
Nicolas

Par **Visiteur**, le **21/07/2017** à **00:14**

Bonsoir,
Voir avec votre avocat pour une action en abus de bien social et entrave à l'exercice normal de l'activité de la société.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés